

SOMMES NETTES PAYÉES PAR LE MINISTÈRE DES PENSIONS ET DE LA SANTÉ  
NATIONALE PENDANT L'ANNÉE FISCALE TERMINÉE LE 31 MARS 1937—fin.

## SECTION DES PENSIONS—fin.

<i>Coût net des services—</i>	
Traitement d'hôpital.....	\$ 2,732,088
Indemnités relatives à la responsabilité des patrons.....	18,590
Fonds funéraire.....	60,000
Légion Canadienne.....	9,000
Transport (pensionnés, patients, etc.).....	84,945
Soins ultérieurs aux aveugles et aux anciens combattants devenus aveugles.....	6,311
Paiements indirects à d'anciens combattants et à ceux dont ils sont les soutiens et paiements effectués à leur profit.....	
	\$ 2,910,934
<i>Autres déboursés et transactions, y compris paiements de pensions d'après la loi de la milice et autres pensions, fonds de fiducie sous administration, déboursés recouvrables, assurance d'anciens combattants, etc.—</i>	
Pensions prescrites par la loi de la milice.....	\$ 1,356,182
Rébellion du Nord-Ouest, 1885, et aviation civile.....	20,056
Intérêts sur les fonds de fiducie.....	6,488
Gratification pour service militaire.....	17,355
Assurance d'anciens combattants.....	852,549
Pensions sous administration.....	952,885
Dépenses d'établissement.....	27,934
Dépenses recouvrables.....	83,554
Commission d'assistance aux anciens combattants.....	99,572
	\$ 3,416,575
Dépenses totales autres que les frais d'administration.....	\$ 54,468,183
<i>Frais d'administration—</i>	
du département—	
Traitements.....	\$ 910,206
Frais généraux.....	150,166
	\$ 1,060,372
Commission canadienne des pensions.....	517,912
Bureau des anciens combattants.....	190,481
Cours d'appel des pensions.....	66,238
Contrôleur de la Trésorerie.....	413,418
	\$ 2,248,421
Dépenses totales.....	\$ 56,716,604

En établissant le chiffre des frais d'administration, on doit tenir compte non seulement des dépenses, mais aussi du revenu et du roulement des fonds de fiducie. Par conséquent, outre ce qui précède, les frais d'administration devraient comprendre les rubriques ci-dessous :

Recettes et remboursements.....	\$ 877,836
Revenu casuel.....	144,374
Sommes déposées au fonds de gratification pour service militaire.....	451
Primes d'assurance des anciens combattants et intérêts.....	1,941,204
Sommes déposées aux comptes fiduciaires, pensions sous administration, etc.....	961,538
	\$ 3,925,403

**Commission canadienne des pensions.**—En vertu du chapitre 45 des Statuts de 1933, le bureau des commissaires des pensions pour le Canada et le tribunal des pensions ont cessé d'exister; leurs fonctions ont été attribuées à la commission canadienne des pensions, établie conformément à la loi en question et le personnel de la commission a été porté de trois à pas moins de huit ni plus de douze membres; douze ont été nommés.

La commission est chargée de l'adjudication des pensions dans le cas d'invalidité d'anciens militaires, ainsi que des pensions aux personnes à charge de ceux qui meurent. Elle fonctionne sous l'autorité de la loi des pensions. Le tableau ci-dessous indique le nombre de pensions en cours à la fin des années fiscales 1918 à 1937, ainsi que leur montant global annuel. La forte augmentation en nombre des pensionnés pour invalidité, entre 1930 et 1933 inclusivement, est surtout due au rétablissement sur la liste des pensionnés de ceux qui avaient accepté une somme ronde au lieu d'une pension après 1920. Cette réintégration s'est faite en vertu d'une modification apportée en 1930 à la loi des pensions.